

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Du : 11/04/2023 **Au :** 04/05/2023

Client : Commission de la CEDEAO

Type : Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

INTITULÉ : **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ÉVALUATION DES EXONÉRATIONS ET/OU RÉDUCTIONS D'IMPÔTS ET DE DROITS DE DOUANE SUR LES PRODUITS ET ACCESSOIRES DE GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ (GPL) ET L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE DIRECTIVE RÉGIONALE HARMONISÉE.**

Dans l'espace CEDEAO, l'accès aux services énergétiques modernes demeure une préoccupation majeure, notamment en ce qui concerne les services individuels d'électricité et les combustibles de cuisine modernes.

2. En réponse à l'utilisation abusive par les ménages de charbon de bois et de bois de chauffe pour la cuisine et le chauffage domestique dans les zones rurales et urbaines, la Commission de la CEDEAO a lancé, en 2018, une étude en vue de l'élaboration de la stratégie régionale de vulgarisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme combustible de cuisson domestique en Afrique de l'Ouest. L'étude a mis en évidence plusieurs défis institutionnels, réglementaires et infrastructurels à relever afin de rehausser dans l'espace CEDEAO le niveau de pénétration du GPL, un combustible considéré plus propre et plus écologique.

3. Suite à l'étude, la stratégie régionale d'exploitation du GPL a été adoptée par le Conseil des ministres de la CEDEAO en septembre 2020, à travers le Règlement C/REG.2/9/2020. Cette stratégie permettra de faire du GPL l'énergie de cuisson préférée des ménages de la région d'ici 2030, en portant au moins à 45% son taux d'utilisation dans les ménages de la région. Elle favorisera ainsi l'utilisation du GPL en trouvant une solution aux défis connexes, de sorte à améliorer son accessibilité financière et sa pénétration au niveau des ménages.

4. L'un des axes stratégiques concerne la « création d'un environnement favorable à l'investissement afin d'attirer les financements et de les maintenir tout au long de la chaîne de valeur ». L'une des mesures liées à ce domaine stratégique consiste à "établir des politiques fiscales favorables telles que des exonérations totales et partielles en faveur des opérateurs de la chaîne de

valeur afin de rendre les équipements et accessoires de GPL accessibles et financièrement abordables pour les ménages".

5. C'est dans ce contexte que la CEDEAO souhaite s'attacher les services d'un consultant.

6. Les objectifs de l'étude sont d'élaborer une directive régionale sur l'harmonisation des exonérations fiscales/réductions de droits sur les produits et accessoires de gaz de pétrole liquéfié (GPL), afin de rendre les premiers équipements abordables pour les ménages et d'accroître la pénétration de ce combustible propre.

En termes spécifiques, la mission du Consultant s'articule autour des points suivants :

- Établir une classification des produits et accessoires GPL couramment utilisés dans la région ;
- Identifier, pour chaque pays, toutes les exonérations/réductions d'impôts et de droits de douane applicables aux produits et accessoires du GPL ;
- Proposer une harmonisation régionale des exonérations/réductions d'impôts et de droits de douane sur les produits et accessoires GPL, partant des meilleures pratiques internationales ;
- Évaluer les répercussions financières sur les recettes fiscales de chaque pays.

Les accessoires GPL incluent, entre autres :

- La bouteille de gaz GPL (acier ou composite) ;
- Le régulateur de pression ;
- Le brûleur ;
- L'adaptateur ;
- Etc.

Une évaluation sera également faite des exonérations appliquées à l'acier utilisé dans la fabrication des bouteilles de gaz afin de promouvoir la construction d'installations locales.

7. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- La classification des produits et accessoires GPL utilisés dans la région est établie ;
- Les exonération d'impôts ou les réductions de droits de douane actuelles sur les produits et accessoires GPL sont connues ;
- Un projet de directive régionale est élaboré sur l'harmonisation des exonérations d'impôts ou les réductions de droits de douane sur les produits et accessoires GPL ;
- L'impact financier de l'harmonisation sur les recettes fiscales des pays est connu.

8. Le contrat doit être exécuté par une personne ressource devant présenter le profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de Master en ingénierie, fiscalité, économie ou dans tout autre domaine connexe ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience cumulative auprès d'une organisation, d'un cabinet de conseil ou d'une entreprise gouvernementale internationale ou nationale ;
- Avoir une bonne connaissance de l'imposition fiscale des produits raffinés ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur aval des hydrocarbures de l'espace CEDEAO, notamment en ce qui concerne le sous-secteur de la promotion du GPL ;
- Savoir utiliser couramment l'une des langues officielles de la CEDEAO et avoir une bonne connaissance de l'une des autres langues.

9. La procédure de recrutement sera basée sur la méthode de sélection axée sur la qualification du consultant, conformément aux dispositions du Code des marchés de la CEDEAO. La participation d'un consultant à la manifestation d'intérêt ne donne pas obligatoirement droit à une présélection par la Commission de la CEDEAO.

10. Le Consultant présentant le profil/CV le plus approprié ou de la meilleure qualité sera invité à l'étape suivant la phase de réception des manifestations d'intérêt.

11. La Commission de la CEDEAO invite les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services énoncés dans le présent document. Les consultants intéressés sont tenus de fournir les éléments d'information nécessaires et les pièces justificatives démontrant qu'ils sont qualifiés pour offrir les services demandés. Ces éléments prennent en compte:

- La connaissance de l'une des trois langues officielles de l'espace CEDEAO, à savoir l'anglais, le français ou le portugais.
- Une liste de références techniques vérifiables similaires à cette mission : liste des clients précédents et leurs contacts pour ce type de la mission, avec une mention de l'année et du coût de la mission ;
- L'adresse du contact (lieu, contact, BP, téléphone, fax, e-mail).

12. Le recrutement se fera conformément aux critères de sélection de consultant individuel énoncés dans les directrices relatives aux consultants. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une offre technique et financière.

13. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la division des marchés à l'aide des adresses électroniques

indiquées ci-dessous, pendant les heures ouvrables, c'est à dire du **lundi au vendredi de 9h à 17h00 (GMT +1)**.

Procurement Division, Directorate of General Administration, ECOWAS Commission, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria or by E-mail to this following addresses: procurement@ecowas.int; jumoren@ecowas.int, ikkamara@ecowas.int; akoumoin@ecowas.int.

14. La manifestation d'intérêt doit être soumise dans l'une des trois langues officielles de la Communauté (anglais, français ou portugais) sous plis scellés portant clairement les inscriptions [« **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ÉVALUATION DES EXONÉRATIONS ET/OU RÉDUCTIONS D'IMPÔTS ET DE DROITS DE DOUANE SUR LES PRODUITS ET ACCESSOIRES DE GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ (GPL) ET L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE DIRECTIVE RÉGIONALE HARMONISÉE** » **Ouvrir uniquement en présence du comité d'évaluation des offres**] à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **jeudi 04 Mai 2023 à 11h00 heures (GMT+1)**

L'urne de réception des appels d'offres de la CEDEAO est placée dans le bureau de la Division des Marchés, sous la Direction de l'Administration et des services généraux, au 1^{er} étage de la Commission de la CEDEAO sise 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja Nigeria.

15. Le présent appel à manifestation d'intérêt est également publié sur le site Web de la CEDEAO à l'adresse suivante: <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement>

Commissaire aux Services internes(CSI)

CC :
CIED